

Cugy (VD), le 19 septembre 2006

COMMUNICATIONS DE LA MUNICIPALITE AU CONSEIL COMMUNAL
Séance de l'Organe délibérant du 19 septembre 2006

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

Nous avons l'avantage de vous faire part des communications municipales suivantes :

1. ADMINISTRATION GENERALE (Raymond Bron)

Engagement d'un(e) secrétaire municipal(e)

Monsieur Jean-Marie Goumaz ayant fait valoir ses droits à la retraite pour le 31 août de cette année, il a cessé d'occuper ses fonctions effectivement le 10 août écoulé. Il a été remplacé par Monsieur Yves Martin dès le 1^{er} août 2006. Licencié en droit, âgé de 48 ans, Monsieur Martin jouit d'une expérience riche et éclectique dans le domaine de l'administration et celui des institutions publiques en particulier. Il a notamment été chef du Service cantonal du logement, jusqu'à la suppression de ce poste.

Remplacement de Monsieur Daniel George

Employé au service de voirie de notre commune pendant 34 ans, Monsieur George a fait valoir ses droits à la retraite.
Son poste a été mis au concours.

2. URBANISME (Raymond Bron)

Enquête publique du quartier Es Chesaux

Après avoir été approuvé préalablement par le Service cantonal de l'aménagement du territoire, le plan de quartier Es Chesaux fait l'objet d'une enquête publique du 1^{er} septembre au 2 octobre 2006.

Comme cela avait été annoncé lors du retrait du projet précédent par la Municipalité, les opposants ont été informés par écrit du dépôt du nouveau projet.

Par ailleurs, une séance d'information publique a été organisée par la Municipalité le 22 août dernier.

Enfin, la convention découlant du règlement du plan de quartier, fixant les principes de gestion des espaces, est actuellement à l'étude en Municipalité.

Le calendrier prévoit de déposer le préavis municipal cet automne et de porter cet objet à l'ordre du jour d'une séance du Conseil communal en janvier 2007.

Accord sur le parcellaire au Centre commercial

Les travaux du Centre commercial lui-même devraient être terminés au début du mois de décembre. Les appartements, quant à eux, seront vraisemblablement disponibles au printemps prochain.

Un accord est en voie de conclusion pour le passage au domaine public d'une bande d'environ 209 m² de terrain, permettant la construction du trottoir ouest de la route cantonale et l'installation d'un abri bus.

Des négociations sont en cours entre les copropriétaires des logements du Pré et Campagne Villard SA, propriétaire de la parcelle du Centre commercial, concernant la vingtaine de places de parc extérieures exigées par le règlement du plan de quartier.

Schéma directeur du nord lausannois (SDNL)

Après consultation de la COMUR, la Municipalité a pris position concernant le rapport final du SDNL.

D'une manière générale, l'Exécutif peut se rallier aux principes fondateurs de ce projet destiné à coordonner le développement de la périphérie nord lausannoise à l'horizon 2020, voire 2040.

La commune émet cependant un certain nombre de remarques auxquelles est subordonné son accord total.

Il s'agit notamment d'un taux de développement qui doit demeurer de la compétence communale et non être imposé ou limité par le canton.

Il s'agit également d'envisager dès à présent les mesures de maîtrise, voire de détournement de la circulation sur la route cantonale, en raison de l'accroissement naturel prévisible du trafic et de la construction d'une route de contournement du Mont, prévue sur le SDNL.

Enfin, la Municipalité, concernant l'avenir de la commune, ses orientations et son développement, invoque le respect du plan directeur du Gros-de-Vaud, voté par le Conseil communal en mars 2003 et approuvé par le canton.

3. SERVICE DES EAUX (Jacqueline Franzini)

Préavis Bellevue-Prélaz

Le préavis no 65/05 pour le changement de la conduite d'eau au chemin de Prélaz et au chemin de Bellevue – chemin de Prélaz a été effectué, à la grande satisfaction des riverains.

Changement des conduites d'eau à la Rue du Village

Lors des travaux prévus pour la RC 501, le changement de la conduite d'eau sous la route cantonale a été planifié. Au vu du mauvais état de cette conduite, la Municipalité a opté de profiter des travaux pour la changer aussi au début de la rue du Village. Un montant est prévu au budget pour des changements urgents de conduites d'eau en cours d'année. Toutefois, il apparaît que ce montant sera dépassé d'environ CHF 10'000.-

Le montant nécessaire pour ces travaux sera prélevé sur la rubrique 810.3144.00 du budget prévu pour le changement de conduites d'eau en cours d'année. En cas de dépassement de ce montant, les nouvelles règles en cas de dépassement seront appliquées.

4. SECURITE SOCIALE (Jacqueline Franzini)

Facture sociale

Les coûts ayant augmentés, notre commune sera certainement plus sollicitée en 2007.

La facture sociale fluctue en fonction du taux d'imposition de toutes les communes vaudoises. Ainsi, les prévisions que le canton nous envoie pour prévoir notre budget peut varier fortement. Nous en faisons la mauvaise expérience cette année : ayant annoncé tout d'abord une amélioration de CHF 30'000.- par rapport aux chiffres énoncés, c'est un nouveau montant de CHF 300'000.- en notre défaveur qui nous est annoncé. Pour rappel, ce ne sont que des projections : les chiffres réels ne seront connus qu'une fois les comptes bouclés. Le montant porté au budget 2006, de CHF 1'501'740.-, calculé sur un taux d'imposition de 65 points varie en fonction du taux d'imposition global des communes. Ce dernier étant connu maintenant, la facture sociale devrait avoisiner CHF 1'795'659.- soit un

écart de CHF 300'000.- entre le budget et le compte prévisionnel. Nous profitons de rappeler que les chiffres réels ne sont connus qu'une fois les comptes bouclés.

5. ECOLES (Jacqueline Franzini)

Petite enfance

La loi sur l'accueil de jour des enfants (LAJE) a été adoptée par le Grand Conseil le 20 juin 2006. Elle entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2007. Les répercussions sur la commune consistent en une participation financière de CHF 5.- par habitant dès 2007, montant versé à la fondation qui gèrera les autorisations et les aides financières aux réseaux d'accueil de jour. Pour pouvoir bénéficier de cette aide, les réseaux devront disposer d'au moins deux des trois prestations, soit : l'accueil collectif préscolaire (garderie, crèches etc), l'accueil collectif parascolaire, et l'accueil familial de jour (mamans de jour).

6. FINANCES (José Rohrer)

Renouvellement de l'emprunt d'un million, échu au 18 septembre 2006

L'emprunt d'un million auprès de l'UBS au taux de 2,85% arrivant à échéance le 18 septembre 2006, il sera reconduit pour une période de 10 ans auprès de l'UBS au taux de 3.18%, mais à hauteur de trois millions. Le montant global emprunté permettra de financer les investissements suivants :

- collecteur du chemin de l'Esserpy CHF 513'000.-
- travaux en lien avec la RC 501 CHF 585'000.-
- travaux d'entretien et d'assainissement du collège CHF 800'000.-
- achat du véhicule REFORM CHF 290'000.-
- financement des études en lien avec le nouveau collège CHF 1'560'000.-.

L'emprunt sollicité a fait l'objet d'une acceptation du Préfet du District d'Echallens, conformément à l'ancienne législation, en attendant l'entrée en vigueur de la notation du plafond d'endettement.

Participation au financement des équipements sportifs régionaux

Comme nous vous en avons informés, Lausanne-Région sollicite aujourd'hui ses membres pour participer au financement du Centre Intercommunal de Glace de Malley. Le montant à couvrir par l'ensemble des communes membres de Lausanne-Région est estimé à CHF 3'500'000.-. Les participations respectives des membres ont été calculées sur la base de la valeur du point d'impôt nette, c'est-à-dire après déduction de l'effet de péréquation. La Commune de Cugy sera sollicitée à hauteur de CHF 20'010.-.

Le projet de couverture de la piscine de Bellerive a, quant à lui, été provisoirement (?) retiré. Un préavis sera soumis au Conseil communal prochainement afin qu'il puisse se prononcer sur le financement demandé qui devrait être intégré au budget de fonctionnement de la commune.

7. BATIMENTS COMMUNAUX (José Rohrer)

Collège de la Chavanne

Les travaux d'assainissement et d'entretien intérieur du collège sont pratiquement terminés. Le budget prévu pour le collège et la salle de gym a été accepté à hauteur de CHF 800'000.-. La partie dévolue au collège lui-même sera respectée. Des économies ont été réalisées sur le carrelage et les échafaudages, permettant ainsi de couvrir les plus-values en lien avec les travaux de la cage de l'élévateur ainsi qu'avec divers travaux de menuiserie. La fin des travaux se déroulera du 2 octobre au 22 octobre 2006. Ils permettront d'installer la plateforme élévatrice pour laquelle la cheminée d'aération a fait l'objet d'un affichage au pilier public, et de réaliser les travaux d'entretien de la salle de gymnastique.

La mise en conformité des installations électriques a été réalisée par l'entreprise électrique en charge des travaux.

Jardin d'enfants Arc en Ciel

Le changement du linoleum, investissement reporté de 2005 à 2006, a été entrepris au début du mois de juillet. Les travaux sont terminés à la satisfaction des utilisateurs. Le montant investi s'élève à CHF 9'949.05.

La Municipalité a autorisé la pose d'un cabanon de rangement de matériel.

Collège de la Cavenettaz

Les portes du collège pour lesquelles une réfection avait été prévue se sont avérées dans un état de détérioration trop important ; elles ont été changées pour un montant total de CHF 6'849.40.-.

Contrôle des équipements électriques de l'ensemble de nos bâtiments

La Romande d'Energie qui s'occupait auparavant de la conformité des installations électriques s'est départie de ces activités. Afin de respecter les responsabilités de propriétaire et les règles en la matière, la Municipalité a conclu un contrat global, après analyse de plusieurs offres, avec la Maison Effitec SA, pour un montant de CHF 2'373.-.

Les contrôles effectués sur l'ensemble de nos bâtiments mettent en exergue des défauts dans nos installations dans les bâtiments suivants :

- Maison villageoise et Collège de la Cavenettaz
- Maison de commune.

Ces défauts doivent être supprimés d'ici au 3 novembre 2006. La Municipalité a en conséquence mandaté une entreprise électrique pour élaborer un devis par bâtiment et procéder à la mise en conformité. Ces travaux ne sont pas prévus au budget. La Municipalité informera le Conseil communal si des dépassements de crédit devaient être constatés.

8. POLICE (Pierre-André Janin)

Service de surveillance et de prévention des locaux de la Commune de Cugy

Dès le 25 juillet 2006, le service de surveillance et de prévention des locaux de la Commune de Cugy par la Société Securitas consiste en :

- une ronde de surveillance toutes les nuits entre 22h00 et 02h00
- en dehors des périodes scolaires : une ronde de surveillance et de prévention du lundi au vendredi entre 08h00 et 18h00. Présence dissuasive et ronde de surveillance générale des bâtiments communaux.
- durant les périodes scolaires : une ronde de surveillance et de prévention du lundi au vendredi entre 11h30 et 12h00. Présence dissuasive sur le périmètre du Collège de la Chavanne.

Nouveau contrat de prestations avec la gendarmerie vaudoise

Un projet de convention sécuritaire intercommunale entre les Communes du Mont, de Romanel, de Cheseaux, de Morrens, de Jouxens-Mézery et de Cugy est à un stade de réalisation avancé. Il s'agit de mettre en commun les forces de police des trois premières communes citées au service des six communes concernées, cela sous l'égide de la gendarmerie cantonale. Un préavis municipal vous sera présenté en temps utile. S'il est accepté, Cugy bénéficiera d'une présence policière, dès le printemps 2007.

9. DOMAINES ET FORETS (Pierre-André Janin)

Marquage du bois

Le 29 août 2006, 460 m³ de bois ont été martelés en vue des coupes de cet automne et de cet hiver. A cette date, 330 m³ de bois bostrychés ont déjà été abattus. Il faudra malheureusement encore abattre une centaine de m³ de bois atteint par cet insecte, cette année encore.

Soucieuse de mieux exploiter et entretenir son domaine forestier de 96 ha, la Municipalité va tester sur un des trois sites où du bois est martelé, un entretien plus poussé du sol et de sa végétation. Si cela donne satisfaction, cette manière de procéder devrait être la règle à l'avenir.

Création d'un parc naturel périurbain avec Lausanne

Un projet de parc naturel périurbain, présenté par la Municipalité de Lausanne a été accepté à l'unanimité par le Conseil communal du chef-lieu. Si le canton approuve ce projet, la route des Roches, à Cugy, conduisant depuis la rue du Village au sud du Chalet des Enfants, sera fermée par une barrière, à la limite des deux communes. Cinq autres communes ayant des forêts en limite de celles de Lausanne connaîtront également des fermetures de route. Il s'agit du Mont, de Froideville, de Montpreveyres, de Bottens et de Morrens.

10. TRAVAUX (Olivier Pétremand)

Talus bordant la Mère

Lors de la séance du 6 avril, la Municipalité vous avait informés qu' à la sortie de Cugy, côté Le Mont s/Lausanne, à environ 50 mètres du virage en S, apparaissaient :

- plusieurs fissures sur la route et sur le trottoir,
- un défaut d'alignement des bordures et de la glissière,
- une déformation du talus.

Les mesures effectuées par le Service cantonal des routes au moyen d'un inclinomètre confirment un glissement de terrain au niveau de la couche de molasse se trouvant à environ 3 mètres en dessous du niveau de la route.

Ce glissement ne peut être imputé à une malfaçon des derniers travaux ayant eu lieu sur ce tronçon de route.

Ce glissement semble s'accroître. C'est pourquoi, une dernière série de mesures sera effectuée par le Service cantonal des routes.

Des travaux de consolidation du talus semblent inévitables en 2007. La Municipalité présentera un préavis sur ce sujet lors d'une prochaine séance.

Contrôles routiers à la route de la Berallaz et au chemin de Bellevue

Deux infos radar ont été posés alternativement à la route de la Berallaz et au chemin de Bellevue, du 12 au 18 juin 2006.

Les résultats sont les suivants :

Direction	centre
Limitation	50 km/h
Total	2070 mesures
A la limite	2049 mesures
+ 1 à + 5 km/h	10 mesures
+ 6 à + 10 km/h	7 mesures
+ 11 à + 15 km/h	3 mesures
+ 16 à + 20 km/h	1 mesure
+ de 20 km/h	0 mesure.

Les résultats des mesures prises à la rue du Village et au chemin de la Chavanne durant la semaine du 4 au 8 septembre vous seront communiqués dès que possible.

Plan de signalisation de la RC 501

Le plan de signalisation envoyé au Service cantonal des routes, conformément à ce que la Municipalité avait annoncé, a été validé par l'Etat de Vaud. Ce dernier a décidé de ne pas le mettre à l'enquête publique au vu du peu de modifications proposées par rapport à la situation actuelle. Par ailleurs, les aménagements prévus respectent naturellement les lois en vigueur.

La Municipalité a rendu attentif le service précité, avant qu'il ne prenne sa décision, sur le souhait exprimé par certains habitants de placer une interdiction de tourner à droite en sortant du parking du Centre commercial afin d'éviter un afflux de circulation sur le chemin du Château ou de La Praz.

Cette variante n'a pas été retenue par le Service cantonal des routes. Comme indiqué par la Municipalité, celle-ci restera attentive à l'évolution du trafic routier sur cet emplacement et prendra les mesures nécessaires si l'aménagement de la sortie du parking, qui devrait inciter à emprunter la route cantonale, n'est pas suffisamment efficace.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le syndic :

Le secrétaire:

R. Bron

Y. Martin